



Travaux non réalisés que puis-je faire ?

Par **Ptijuju33**, le **07/05/2009 à 11:28**

Bonjour,rnrnJ'ai emménagé il y a maintenant plus d'un an dans mon appartement (08 février 2008). Lors de l'état des lieux, le constat a été fait que les fenêtres (4 au total) étaient "hors d'usage" (c'est mentionner ainsi dans l'état des lieux), et un radiateur été à changer. L'agence m'a assuré que ces travaux seraient fait rapidement.rnToujours aucun travaux en vue... L'agence immobilière a envoyé quelqu'un qui a constaté le caractère (je cite) "urgent" des travaux à réaliser.rnrnAprès deux hivers sans chauffage dans ma salle de bain, et sans fenêtre correcte (certaines vitres ne tiennent que grâce au sparadrap que j'ai placé pour éviter leur chute dans la rue), j'estime avoir été plus que suffisamment patient.rnrnDes devis ont été fait... mais toujours rien.rnrnQue puis-je faire pour que ça bouge ?rnMerci par avance.

Par **jeetendra**, le **07/05/2009 à 13:00**

bonjour, prenez contact avec l'ADIL de la Gironde, la CLCV, ils vous aideront dans votre différent avec le bailleur, courage à vous, cordialementrnrnADIL DE LA GIRONDErnBordeauxrn105 avenue Emile Counordrn33300 BordeauxrnTél : 05.57.10.09.10rnrnUnion Départementale CLCV de la GirondernRésidence Le Ponant - 2, Terrasse du 8 mai 45rn33000 BordeauxrnTél : 05 56 90 74 74